

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, le 12 avril 2018

Le jeudi 12 avril 2018, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le vendredi 6 avril 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Étienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Marianne AUFFRET.  
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE  
Mme Valérie MAUPAS.  
Mme Caroline MECARY.  
M. Cyril MOURIN.  
Mme Olivia POLSKI.  
Mme Danièle POURTAUD.  
M. Armand RENARD.

dont les mandataires sont respectivement :

M. Amine BOUABBAS.  
M. Patrick VIRY.  
Mme Mélody TONOLLI.  
M. Pascal CHERKI.  
M. Cédric GRUNENWALD.  
Mme Agnès BERTRAND.  
M. Didier ANTONELLI.  
M. Florentin LETISSIER.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Eric AZIERE à partir du Vœux V14 2018 14.  
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE à partir du Vœux V14 2018 14.  
Mme Catherine CHEVALLIER à partir du Vœux V14 2018 14.  
Mme Marie-Laure DAUCHEZ.  
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.  
M. Bertrand LESAIN à partir du Vœux V14 2018 14.  
M. Patrick VIRY à partir du Vœux V14 2018 14.

**Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.**

**Mme PETIT**

Bonsoir. Je vais demander aux élus de prendre place pour ce conseil. Mesdames et messieurs les élu.e.s de l'opposition, avez-vous des pouvoirs ou des excuses à nous faire parvenir ?

**M. VIRY**

Des excuses en même temps que le pouvoir de Marie-Claire Carrère-Gée, qu'elle a transmis par mail à votre cabinet.

Le quorum étant atteint, je liste donc les pouvoirs reçus : Marianne Auffret à Amine Bouabbas, Valérie Maupas à Mélody Tonolli, Cyril Mourin à Cédric Grunenwald, Carole Mecary à Pascal Cherki, Olivia Polski à Agnès Bertrand, Danièle Pourtaud à Didier Antonelli, Armand Renard à Florentin Letissier, Marie-Claire Carrère-Gée à Patrick Viry.

### **Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**- Projet de délibération 14 2018 14**

**Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Je soumetts à vos votes l'adoption de l'ordre du jour complémentaire, envoyé mardi à l'ensemble des élus, en raison d'un calendrier un peu contraint. Il s'agit de délibérations classiques.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 44**

**14 2018 14** Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire par la procédure d'urgence

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je soumetts aux voix l'adoption du compte rendu modifié des délibérations du Conseil d'arrondissement du 22 janvier et celui du Conseil d'arrondissement du 5 mars. J'ouvre le débat sur ces deux comptes rendus ; nous les voterons ensuite l'un après l'autre.

**M. LESAIN**

Je m'abstiendrai sur le compte rendu du Conseil du 22 janvier, dans la mesure où il ne raconte pas exactement ce qui s'est passé en séance ; vous l'avez modifié depuis notre dernier Conseil, avec un cafouillage manifeste des votes sur les vœux issus des conseils de quartier.

En ce qui concerne le compte rendu de notre dernière séance, je souhaite apporter trois modifications : en page 16, je ne disais pas « *itinéraire de comportement* », mais « *itinéraire de contournement* », s'agissant du tunnel Maine-Montparnasse. Un peu plus loin, une tournure de phrase nécessite d'être modifiée. Au lieu de « *...vous avez présenté un vœu dimanche il y a huit jours, et dont les documents nous ont été transmis le mardi* », il faut écrire « *... vous avez présenté un vœu dimanche il y a huit jours, alors que les documents nous ont été transmis le mardi* ». Enfin, en page 20, je crois qu'il y a une erreur sur les votes de vœux et contre-projets de vœux : avec 26 voix pour et 2 contre, il est indiqué que le vœu est rejeté.

**Mme PETIT**

Nous vérifierons.

**- Projet de délibération 14 2018 08**  
**Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 22 janvier 2018**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Je sou mets aux voix le PV de la séance du 22 janvier.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 45**

**14 2018 08** Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 22 janvier 2018

**Mme Carine PETIT rapporteure**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs  
Pour : 23 dont 7 pouvoirs  
Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

---

**- Projet de délibération 14 2018 09**  
**Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 5 mars 2018**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Compte tenu des modifications demandées par M. LESAIN, je sou mets aux voix le PV de la séance du 5 mars.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 46**

**14 2018 09** Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 5 mars 2018

**Mme Carine PETIT rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2018 10**  
**Élection du président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Nous procédons à l'élection du président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017. En effet, après vous avoir présenté le rapport du Compte Administratif, je laisserai Cédric Grunenwald présider cette séance et procéder au vote.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 47

**14 2018 10** Élection du président de séance pour l'approbation du Compte Administratif 2017

**Mme Carine PETIT rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2018 11**  
**Approbation du Compte Administratif 2017**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Vous savez que l'adoption du Compte Administratif doit se dérouler avant celle du budget supplémentaire. Le Compte Administratif 2017 retrace le réalisé des dépenses et des mandatements qui relèvent des services de la mairie, par rapport au budget primitif voté par notre Conseil. Les écarts entre le réalisé et le budget primitif doivent ensuite être reportés au budget supplémentaire pour l'année 2018 ; c'est ce que nous appelons les reports budgétaires.

Le budget primitif s'élevait à 9 154 681 euros, dont 8 386 910 euros en section de fonctionnement et 767 771 euros en section d'investissement.

Les dépenses mandatées, qui expriment l'état des dépenses réalisées et engagées jusqu'au 31 décembre 2017 s'élèvent à 7 837 182 euros. Le taux global de mandatement de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement, toutes dotations confondues (dotation d'investissement, dotation d'animation locale, dotation générale de fonctionnement) est de 85,61 %, ce qui est à peu près équivalent au Compte Administratif que je vous avais présenté en 2016. Plus spécifiquement, sur les crédits de fonctionnement, ce taux s'établit à 88,98 %, légèrement au-dessus de la moyenne des vingt arrondissements. Ce décalage entre l'estimation d'un budget et la réalisation de ces mandatements et de ces dépenses s'explique par le fait que certains travaux décidés en cours d'année 2017 ont dû être

reportés en 2018, notamment des travaux dans des crèches ou des écoles, où il est nécessaire de se caler sur les périodes de petites vacances.

Hier après-midi, nous nous sommes retrouvés en commission du budget supplémentaire, commission qui réunit les vingt maires d'arrondissement autour de la Maire de Paris ou de son adjoint en charge des finances. Nous établissons nos demandes de budget supplémentaire au regard des différents comptes administratifs votés ; peu de demandes ont été exprimées par les mairies d'arrondissement, et le budget supplémentaire s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le climat de travail entre les services des mairies et l'Hôtel de Ville a été très satisfaisant.

Certaines dépenses en investissement sont reportées, ce qui permet de conserver quelques marges de manœuvre financière supplémentaires et avoir un budget plus confortable l'année suivante pour réaliser des travaux plus importants. C'est en partie le cas sur la dotation d'investissement de la mairie d'arrondissement, afin que nous puissions entamer de petits travaux dans la mairie annexe et dans les locaux du Tribunal d'Instance qui vont prochainement devenir disponibles. Nous pourrons ainsi les utiliser pour les services publics du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Avez-vous des questions, avant que je ne m'éclipse pour vous laisser voter ? Cédric, je te laisse donc le soin de présider ce vote.

*Mme PETIT quitte la salle du Conseil d'arrondissement.*

#### **M. GRUNENWALD**

Nous allons procéder au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 48**

**14 2018 11** Approbation du Compte Administratif 2017

**Mme Carine PETIT rapporteure**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 dont 7 pouvoirs

Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 (Mme Carine PETIT)

---

*Mme PETIT reprend place.*

**Mme PETIT**

Je vous remercie. J'en profite pour remercier l'équipe de la Direction Générale des Services de la mairie, qui prépare ce travail, et qui veille au bon déroulement des dépenses dans les règles de la commande publique.

Je vous présente Anthonie PETIT, qui va se lever. (Nous n'avons aucun lien de parenté). Elle est arrivée début février ; elle est directrice générale adjointe des services et a notamment en responsabilité le service des élections et le service de l'état-civil. Elle vient de la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement où elle occupait également ce poste.

---

#### **- Projet de délibération 14 2018 12**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne**

**M. ANTONELLI**

Aujourd'hui, comme à chaque Conseil d'arrondissement, je vous demande d'autoriser Madame la Maire d'intégrer des associations à la Maison de la vie associative et citoyenne (MVAC) du 14<sup>e</sup> arrondissement. Ces associations ont été reçues par l'équipe d'Annabelle Janodet.

- Alphabet Parade, association qui promeut le lien culturel franco-portugais. Cela va faire plaisir à M. Hermano SANCHES. Vous savez que la communauté portugaise est très importante dans notre arrondissement ;
- SOS Esclaves, qui lutte contre toute forme d'exploitation humaine, appelée aujourd'hui l'esclavage moderne ;
- Worlwlilde Polish Community Federation, association qui a pour objet de préconiser les valeurs démocratiques par l'intégration dans notre pays des ressortissants polonais ;
- Le Réseau Primavera, qui favorise l'insertion en accompagnant l'orientation professionnelle des jeunes diplômés par des cadres et des chefs d'entreprises ;
- Artmêlé, qui se veut participer à la vie sociale, culturelle et artistique en partenariat avec les acteurs de la démocratie locale ; ils veulent promouvoir des artistes locaux dans différentes activités culturelles ;
- Association Babel, qui s'occupe des migrants et des primo-arrivants au niveau de leur santé ; elle les accompagne vers l'hôpital. Par ailleurs, elle met en place une plate-forme unique qui recensera toutes les associations intervenant pour les migrants sur Paris ;
- AARCAF, Association d'auto-défense et de ressources pour le choix et l'autonomie des femmes ; elle vise à prévenir les violences sexistes et préconise l'autonomie des femmes par l'auto-défense féministe ;
- Les Alcooliques Anonymes Paris intra-muros, qui installe une section dans le 14<sup>e</sup> arrondissement ;
- Chiens en ville, association qui a pour but d'améliorer la coexistence harmonieuse entre l'homme et le chien en milieu urbain ;
- L'association Paris-SM, qui veut prévenir les personnes ayant des pratiques sexuelles à risque, en diffusant des informations pour des pratiques sûres et saines, notamment au niveau du SIDA ;
- Kaléidos'Pote, café associatif dédié aux enfants, sur le modèle du Cafézoïde situé quai de Loire dans le 19<sup>e</sup>. Ils n'ont pas encore de lieu fixe, aussi cherchons-nous avec eux un local adéquat. Ils organisent des événements au Moulin à Café, place de la Garenne, ainsi qu'à la MVAC ;
- Parenthèse médiation, association qui a pour objet d'accompagner les personnes dans des approches psychologiques ; elle travaille depuis 2016 en convention avec la CAF et le ministère de la Justice pour de la médiation familiale.

**Mme PETIT**

Je suppose qu'il n'y a pas d'interventions sur cette délibération. Je la soumetts au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 49**

**14 2018 12** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 14 2018 13**  
**Autorisation donnée à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris de signer des conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

**M. ANTONELLI**

Il s'agit d'autoriser Madame la Maire à signer des conventions avec certaines associations pour exploiter des plages horaires de la MVAC, que le personnel actuel, même s'il a été renforcé, ne peut pas décliner. La convention est en pièce jointe. Les associations devront en faire la demande et accepter certaines préconisations : donner la nature de leur activité, se mettre en règle de sécurité en ce qui concerne l'incendie et la sûreté, se soumettre à une procédure d'état des lieux et de remise des clés de l'établissement. Le système des clés sera électronique ; il sera mis en place dans les mois qui viennent. L'équipe de la MVAC vérifiera que ce soit bien fait, afin qu'il n'y ait aucun problème, notamment durant les premiers mois de cette mise en place.

Cela donnera du sens à toutes ces salles qui sont malheureusement trop inoccupées aujourd'hui.

**Mme CHEVALIER**

Je souhaiterais avoir des précisions sur les modalités de choix des associations qui pourront signer ces conventions ; ce choix pourra-t-il être fait en fonction de la nature des activités déclarées ?

**M. ANTONELLI**

Nous connaissons toutes les associations référencées à la MVAC ; plutôt que la nature de l'association, sera examinée la nature de l'activité exercée pendant le temps où seront confiées les clés. L'association précisera par écrit ce qu'elle vient faire ; ce peut être un événement, un Conseil d'administration...

**Mme PETIT**

Cela se fera en fonction des normes de sécurité, et conformément au règlement de la MVAC. La directrice est à disposition de tous les élus ; nous adressons chaque année un bilan de l'occupation des salles municipales. Cette mise à disposition rentre dans ce cadre, puisqu'elle élargit les créneaux disponibles de locaux municipaux en direction du monde associatif.

---

### DÉLIBÉRATION N° 50

**142018 13** Autorisation donnée à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris de signer des conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de la vie associative et citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

## Communication relative au Contrat Culture d'Arrondissement

### Mme PETIT

Je donne la parole à Mélody Tonolli pour une communication relative au Contrat Culture d'Arrondissement. Vous savez que dans chaque arrondissement sont présentés ces jours-ci les Contrats Culture ; en effet, lors du Conseil de Paris qui aura lieu début mai, une communication sera faite par le premier adjoint de la Maire de Paris sur la question de la politique culturelle de la Ville.

### Mme TONOLLI

Après le contrat jeunesse, après les projets de territoire en politique de la Ville, nous avons été volontaires dans le 14<sup>e</sup> arrondissement pour mettre en place le Contrat Culture. Cet outil permet de décliner dans l'arrondissement le programme parisien pour la culture, en s'appuyant sur les spécificités et les priorités locales, en cohérence avec ce qui est porté au niveau parisien.

Nous avons identifié un certain nombre d'enjeux qui seront réaffirmés, et d'autres pour lesquels il reste des marges de progrès. Ce premier Contrat Culture est conclu pour la période 2018-2020 ; vous le trouverez en annexe. Il est très riche : je vous invite à le découvrir, pour avoir une connaissance plus approfondie de toutes les structures et associations du 14<sup>e</sup> arrondissement qui œuvrent dans le domaine de la culture.

Ce Contrat Culture d'Arrondissement se compose de trois parties :

1/Un diagnostic social et un panorama de l'offre culturelle, réalisés par les services de la Direction des Affaires culturelles, en concertation avec la mairie d'arrondissement, la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES), la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE), l'Établissement Public Paris Musées (EPPM) et les acteurs culturels territoriaux. Nous avons pu les partager lors des États Généraux de la Culture qui se sont déroulés il y a quelques semaines en mairie, et qui ont été particulièrement appréciés par les différents acteurs culturels qui nous ont demandé d'autres rendez-vous. Le prochain diagnostic aura lieu au théâtre de la Cité Internationale, qui nous accueillera normalement avant l'été. Il vise à référencer et mettre en exergue nos forces et faiblesses, ainsi que les contraintes et opportunités en termes de culture sur l'arrondissement.

2/Un descriptif des objectifs de la municipalité et des actions engagées, avec un rappel des priorités culturelles pour la Ville de Paris. Pour le 14<sup>e</sup>, quatre axes de travail prioritaires partagés ont été définis :

- Le soutien à la création artistique par la mise en synergie des acteurs culturels publics et privés ; on pourrait penser qu'ils se connaissent tous, mais ce n'est pas le cas. Les différents domaines de la culture ne se mélangent pas toujours ;

- L'accès à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles au plus grand nombre ; la culture doit être accessible à toutes et à tous, mais ce n'est pas évident, aussi un vrai travail doit se mettre en place ;

- Le développement de l'art urbain dans l'espace public. Vous avez dû voir fleurir dans l'arrondissement des œuvres de street art ; d'autres viendront avant la fin de la mandature. Nous effectuons toujours ce travail en concertation avec le jeune public, les habitants et les gardiens (quand il s'agit d'immeubles sociaux) ; ce travail collaboratif tient compte de l'environnement urbain, l'objectif n'étant pas de faire une galerie à ciel ouvert qui n'aurait aucun sens, mais d'avoir une cohérence entre les envies des habitants et l'urbanisme ;

- La rénovation du patrimoine du 14<sup>e</sup> et sa valorisation.

3/La présentation de sept fiches actions, reprenant les axes de travail partagés : la nouvelle bibliothèque, le nouveau conservatoire, la ferme Montsouris, ou encore le musée Jean Moulin, que nous aurons le plaisir d'inaugurer en 2019.



Ce Contrat Culture est un véritable outil qui permet de redéfinir des objectifs en milieu de mandature. Comme je vous l'ai dit, nous l'avons partagé avec toutes les structures et associations de l'arrondissement. Elles ont apprécié ce moment d'échange et sont en attente des prochains à venir.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

Il faut souligner une bonne synergie entre les acteurs privés, institutionnels et publics ; sont présents dans ce travail de partenariat au quotidien de grandes institutions telles que la Fondation Cartier, la Fondation Giacometti, le CNC, la nouvelle équipe de l'Entrepôt, et des associations de quartiers. Une attention est donnée aux actions des conseils de quartier, à l'instar du Festival du Cinéma du 14<sup>e</sup> arrondissement, qui va se dérouler au Printemps. Bravo pour ce travail et pour l'ensemble des actions menées.

Il n'y a pas de vote mais nous rendrons public ce document sur le site internet de la mairie ; aux conseils de quartier de s'en emparer afin de créer des débats lors de réunions plénières.

**Mme TONOLLI**

Ce document a vocation à évoluer ; la DAC a travaillé sur une carte interactive qui référence tous les lieux et les structures ; c'est un magnifique outil.

\*\*\*\*\*

**- Projet de délibération 2018 DFPE 49**  
**Subvention (44 322 euros) et avenant n°2 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS***

**Mme GUY-DUBOIS**

Nous avons la chance d'avoir dans notre arrondissement deux crèches parentales, où les parents s'impliquent et donnent de leur temps, aux côtés de professionnels.

Je vous propose de délibérer sur une subvention de 44 322 euros pour l'association La Cool Douche, crèche parentale située au 167, rue d'Alésia (14<sup>e</sup>). Sa capacité d'accueil est de 26 places. Cette convention, d'une durée de trois ans, viendra à échéance le 31 décembre 2019. Elle insiste sur l'accueil des enfants parisiens du lundi au vendredi, sur la participation de l'association à la commission d'attribution des places d'accueil collectif organisée par la mairie d'arrondissement, et sur l'engagement de l'association à optimiser ses taux d'occupation et de fréquentation.

Il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention, qui fixe :

- La subvention municipale pour l'année 2018 ;
- L'engagement de l'association à atteindre, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation, et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 51**

**2018 DFPE 49 Subvention (44 322 euros) et avenant n°2 à l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14<sup>e</sup>)**

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS**

**Article unique** : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DFPE 50**  
Subvention (54 678 euros) et avenant n°2 à l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS*

**Mme GUY-DUBOIS**

Il s'agit d'accorder une subvention de 54 678 euros à la crèche parentale La Porte Entr'ouverte, située au 67 rue Maurice Ripoché, et dont la capacité d'accueil est de 16 places.

Pour l'année 2018, il est proposé de signer un avenant n°2 à cette convention, qui fixe :

- La subvention municipale pour l'année 2018 ;
- L'engagement de l'association à atteindre, pour cette même année, un taux d'occupation et un taux de fréquentation, et à mettre en œuvre les moyens destinés à atteindre ses objectifs.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 52

**2018 DFPE 50** Subvention (54 678 euros) et avenant n°2 à l'association La Porte Entr'ouverte pour la crèche parentale (14<sup>e</sup>)

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DFPE 9**  
Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (72 000 euros) à six associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

*Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS*

**Mme GUY-DUBOIS**

Il s'agit de plusieurs subventions pour accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques. La subvention globale au niveau de Paris est de 72 000 euros. Elle concerne six associations, dont une avec convention, pour leur action de soutien à la parentalité :

- L'Association Élisabeth Kübler-Ross France : 2 000 euros ;
  - L'association Contact Paris Île-de-France : 5 000 euros ;
  - L'Association de soutien aux Amoureux au ban public : 1 000 euros ;
  - L'association Ligare : 5 000 euros ;
  - L'association SEP- Winnicott : 55 000 euros ;
  - L'association « ASFM / Yachad », située dans le 14<sup>e</sup> : 4 000 €.
- 

#### DÉLIBÉRATION N° 53

**2018 DFPE 9** Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques - Subventions (72.000 euros) à six associations, dont une avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DFPE 78**  
**Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Garantie d'emprunts à la RIVP et convention**

**Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS**

**Mme GUY-DUBOIS**

Cette délibération est liée à la construction et à la réhabilitation d'immeubles d'activité situés dans les 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements, pour une garantie d'emprunt à la RIVP et convention.

La RIVP sollicite donc la garantie de la Ville à hauteur de 50 % sur l'emprunt global qu'elle envisage de souscrire auprès du Crédit Agricole Île-de-France, pour six opérations. Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit de l'opération Paris Santé Cochin, une pépinière de 3 339 m<sup>2</sup>, dont 2 340 m<sup>2</sup> de surface locative ; elle accueille depuis 2007 des entreprises dans le domaine des biotechnologies et de la santé, sur un terrain situé dans l'enceinte de l'hôpital Cochin. Elle a été construite par la SAGI dans le cadre d'une DSP, puis gérée par la CNI, jusqu'à la résiliation de cette délégation et la passation d'une nouvelle convention avec la RIVP signée en juillet 2014. Depuis, la RIVP a réalisé des travaux d'extension, que nous avons votés ici-même, qui permettent de porter la surface locative totale à 4 844 m<sup>2</sup> (mise en service prévue à l'été 2017) et pour lesquels la Ville avait déjà accordé en mai 2016 sa garantie à 50 % pour un prêt bancaire de 4 675 000 euros. Des travaux complémentaires nécessitent la demande de garantie à 50 %, pour un prêt bancaire d'un montant de 470 000 euros.

Il nous est demandé d'accorder la garantie de la Ville de Paris à hauteur de 50 %, soit 9 568 919 euros, pour les services des intérêts et l'amortissement d'un prêt global d'un montant de 19 137 838 euros, à contracter par la RIVP auprès du Crédit Agricole Île-de-France pour une durée de 30 ans, en vue du financement des travaux de construction et de réhabilitation de divers immeubles d'activité.

Il s'agit également d'autoriser la Maire de Paris à conclure la convention de garantie d'emprunt correspondante, dont le modèle est dans la délibération, entre la Ville de Paris et la RIVP, en prévoyant pour certaines opérations la rémunération de cette garantie, calculée selon les méthodes des équivalent-subvention brut (ESB) notifiées par les autorités françaises et approuvées par la commission européenne, ainsi que les modalités d'exercice éventuel de cette garantie.

J'en profite pour dire que Paris Biotech Santé a créé des milliers d'emplois et des dizaines d'entreprises, dont l'une des plus grandes entreprises de biotechnologie française, qui s'est exportée aux États-Unis.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 54**

**2018 DFPE 78** Constructions et réhabilitations d'immeubles d'activités (10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) - Garantie d'emprunts à la RIVP et convention

**Mme Élisabeth GUY-DUBOIS**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DLH 105**  
**Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l'Habitation Comfortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Je vais aller très vite car cela concerne une délibération que nous avons déjà adoptée en 2016 ; il s'agit d'un amendement pour approuver le transfert de résidences-foyers gérées auparavant par Paris Habitat au profit d'une filiale, Habitation Comfortable. Est autorisée la division en volume de trois immeubles figurant dans la liste donnée en annexe, dont le 15 rue de Plaisance, afin de conclure la modification de l'état descriptif.

---

**DÉLIBÉRATION N° 55**

**2018 DLH 105** Transfert de baux emphytéotiques et de baux à construction entre Paris Habitat OPH et l'Habitation Comfortable. Modification de la délibération 2016 DLH 90-2

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DLH 60**  
**Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Plusieurs délibérations sont déjà passées dans ce Conseil, et d'autres passeront à l'avenir, concernant des « plans climat » et des réhabilitations d'immeubles gérées par des bailleurs sociaux. Dans un certain nombre de cas, il est nécessaire de procéder à des relogements, qui peuvent être assez importants.

Cela concerne donc le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Cet effort va se poursuivre et s'accroître les prochaines années. La création d'un fonds de 20 millions vient d'être annoncée, pour la rénovation d'immeubles sociaux parisiens.

Pour être certains d'avoir les capacités en termes de relogement, il nous est proposé d'approuver le fait qu'une petite partie du contingent municipal puisse être fléchée sur le relogement des personnes qui pourraient être concernées par ces réhabilitations : le contingent de la maire de Paris mais aussi les différents contingents des maires d'arrondissement. Nous pourrions être appelés à contribuer pour le relogement de ces ménages dans les prochaines années.

Par cette délibération, nous devons donc accepter cet effort important qui concerne des habitants de l'arrondissement.

**Mme PETIT**

Cette délibération acte la solidarité des vingt arrondissements.

---

## DÉLIBÉRATION N° 56

**2018 DLH 60** Relogement des Parisiens concernés par une opération de rénovation, de réhabilitation ou de démolition

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DJS 14**  
Subventions (15 850 euros) à 9 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une première série de subventions ; lors du prochain Conseil, seront présentées des subventions d'un montant plus important, concernant des associations ayant un plus grand nombre d'adhérents.

Cette délibération vise à octroyer des subventions à plusieurs associations sportives d'établissements scolaires :

- Association sportive du collège François Villon, pour 700 euros ;
  - Association sportive du lycée hôtelier Guillaume Tirel, pour 500 euros ;
  - Association sportive du collège et lycée Paul Bert, pour 600 euros ;
  - Association sportive du collège Alphonse Daudet, pour 2 000 euros, collège connu pour ses excellents résultats en athlétisme ;
  - Planet Roller, pour 500 euros ;
  - L'Armorique, pour 2 800 euros (gym, escalade, natation, judo et tennis) ;
  - T.C.E-Tennis Club Évolutif, pour 2 750 euros ;
  - Union Sportive des Bretons de Paris, pour 2 000 euros ;
  - Ring du 14, pour 4 000 euros (boxe), qui organise chaque année un gala de boxe (le 12 mars cette année).
- 

## DÉLIBÉRATION N° 57

**2018 DJS 14** Subventions (15.850 euros) à 9 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAC 291**  
Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Je vous propose de soutenir une subvention de 4 000 euros pour l'association Flip Flap, installée depuis 2004 au 10, rue Cabanis ; elle pratique les arts du cirque pour enfants, adolescents et adultes. Elle fait partie des associations que nous souhaitons soutenir car nous en avons peu à Paris ; elle accueille de plus en plus d'élèves chaque année.

Pour ces raisons et pour toutes les journées de découverte et d'initiation que cette association organise avec des crèches, des écoles, mais aussi des instituts médico-éducatifs et des centres de loisirs, je vous propose de voter pour cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 58**

**2018 DAC 291** Subvention (4 000 euros) à l'association Flip Flap (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAC 376**

**Subventions (10 000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit de soutenir une association qui œuvre pour la diffusion de la littérature et de la lecture, que nous connaissons depuis des années : l'association Lire Autrement, qui agit dans le 14<sup>e</sup> mais aussi dans d'autres arrondissements. En 2017, elle a organisé une vingtaine de manifestations de lecture publique, notamment à l'Entrepôt ou lors de la Journée de la Femme.

Je vous propose de les soutenir à hauteur de 5 000 euros.

---

**DÉLIBÉRATION N° 59**

**2018 DAC 376** Subventions (10 000 euros) à deux associations organisant des manifestations littéraires

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAC 344**

**Approbation de conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives**

Mme TONOLLI

Il s'agit de conventions de partenariat entre les conservatoires, les centres d'animation et les écoles de musique associatives, dans le cadre de la réforme des conservatoires, dont l'objectif est d'accroître le nombre de places disponibles mais aussi de diversifier le profil des élèves, de renforcer le lien avec les écoles, de créer de nouvelles filières collectives et de développer les partenariats avec les structures associatives.

Nous avons déjà eu l'occasion de voter une convention pour les centres d'animation ; pour cette délibération en particulier, il s'agit d'approuver un partenariat avec l'association Musique en mouvement, installée au 36 rue Gassendi, et qui utilise la méthode Willems, qui fait partie du courant des méthodes actives. Cette méthode est très appréciée par ceux qui la pratiquent ; elle est assez différente de ce qui est enseigné dans les conservatoires. Le partenariat a un véritable intérêt pédagogique pour les équipes enseignantes des deux structures. Plusieurs réflexions sont en cours dans le cadre de ce partenariat, notamment une chorale commune, mais aussi la mise en commun des locaux, l'association ne disposant que de petits locaux.

---

### DÉLIBÉRATION N° 60

**2018 DAC 344** Approbation de conventions de partenariat entre des conservatoires de la Ville de Paris, des centres Paris Anim' et des écoles de musique associatives

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2018 DDCT 68**

**Subventions (341 500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

Mme TONOLLI

Il s'agit de l'appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République mis en place il y a trois ans suite aux attentats qui nous ont frappés. Il a été mis en exergue la nécessité de renforcer les actions sur ces sujets, en particulier dans les quartiers populaires. Depuis trois ans, nous avons développé avec l'ensemble des structures et des associations en pointe sur ces sujets, un certain nombre d'actions auprès des jeunes, des habitants, mais aussi des encadrants des structures.

Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit de soutenir :

- Un projet porté par la compagnie « A force de rêver » : organiser des rencontres et des débats entre des groupes de jeunes autour d'une création théâtrale (subvention de 5 000 euros) ;
- Un projet porté par Le Moulin : Théâtre forum intergénérationnel, visant à briser le silence des personnes discriminées et apprendre ensemble (subvention de 4 500 euros).

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LESAIN**

Pour les mêmes raisons qui nous ont déjà amenés à nous élever contre l'une des très nombreuses subventions qui sont dans cette liste, j'invite mes collègues de l'opposition à s'abstenir, considérant

que pour cette opération qui a déjà été subventionnée à hauteur de plus de 80 000 euros, nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec le positionnement de l'association.

**Mme PETIT**

Je sou mets aux voix cette délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 61**

**2018 DDCT 68** Subventions (341 500 euros) à 63 associations pour le financement de 65 projets sur les quartiers populaires parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2018

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 25 dont 8 pouvoirs

Abstentions : 3 (AZIERE, CHEVALLIER, LESAIN)

---

- **Projet de délibération 2018 DDCT 69**

**Subventions (115 477 euros) à quatorze associations et à un bailleur social situés en quartiers populaires**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Dans le cadre de la politique de la Ville, nous mettons en place des soutiens et des subventions pour la réalisation de projets d'investissement, afin d'améliorer le fonctionnement des locaux et permettre un meilleur service rendu. Il s'agit d'un projet pour une association que nous connaissons bien et que nous apprécions tous : Florimont, qui a le projet d'utiliser la cour anglaise adjacente à son local. Une maille étroite sera installée au-dessus de la cour afin de la protéger d'éventuelles projections, et permettre aux enfants d'en profiter.

Je vous propose de soutenir cette subvention à hauteur de 15 960 euros, répartis entre le bailleur social 3F et la DDCT.

**Mme PETIT**

La cour anglaise donne du côté de la rue de l'Eure.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 62**

**2018 DDCT 69** Subventions (115 477 euros) à quatorze associations et à un bailleur social situés en quartiers populaires

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---



- **Projet de délibération 2018 DJS 162**  
Subventions (5 500 euros) à deux associations de jeunesse et convention annuelle d'objectifs avec l'une d'elles « APASO » (14<sup>e</sup>)

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit de subventions pour deux associations :

- Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) : 3 000 euros pour son action « Accès au droit et insertion », qu'elle développe notamment à l'antenne Didot du centre « Paris Anim' Vercingétorix » et au centre social « Maurice Noguès » ;

- La Compagnie « Bouche à bouche » : 2 500 euros pour ses actions « Les petites conversations » et « Débattons dans la rue », qui bénéficient à un très grand nombre d'habitants de tous âges. J'ai pu assister à l'une des dernières représentations qui avait clôt un cycle de travail, et constater toute la richesse en termes de développement du lien social, de mixité et d'accès aux pratiques culturelles.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 63**

**2018 DJS 162** Subventions (5 500 euros) à deux associations de jeunesse et convention annuelle d'objectifs avec l'une d'elles APASO (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je passe à l'ordre du jour complémentaire, en lien avec les délégations de Mme Tonolli.

- **Projet de délibération 2018 DDCT 71**  
Subventions de 286 700 euros à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Cette subvention a pour objet de compléter le financement des adultes relais, postes essentiels pour les associations, d'autant plus que les contrats aidés ont commencé à disparaître. C'est une catastrophe pour nos associations qui n'ont pas les moyens de poursuivre leur action, d'embaucher en CDI toutes les personnes qui travaillent chez elles, bien que ce soit leur objectif. Elles auront donc moins de personnes dans leurs équipes, et le soutien aux adultes relais est fondamental.

Ce soutien est proposé pour le Centre d'action sociale protestant de la région parisienne, pour Carrefour 14 (centre social Didot) et pour l'association Droits d'urgence.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 64**

**2018 DDCT 71** Subventions de 286 700 euros à 48 associations porteuses de 61 emplois d'adultes relais en quartiers populaires

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DDCT 72**  
**Subventions (63 100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Le FPH est un dispositif mis en place par le centre socioculturel Maurice Noguès ; il permet de soutenir des projets montés par les habitants du quartier, de créer de la synergie et d'accompagner des personnes qui ont envie de s'investir dans leur quartier. En 2017, a eu lieu la mise en couleur de la rue Paradol ; ces quelques couleurs aux portes et aux fenêtres ont complètement changé le visage de cette rue piétonne. Par ailleurs, ont été organisés un projet sur la découverte de la culture africaine, une exposition de dessins autour d'un projet du budget participatif, des projets sur le sport et une rencontre avec la Préfecture de police. J'ai eu l'occasion de rencontrer les porteurs de ces projets ; ils se sentent extrêmement fiers de ce qu'ils ont réussi.

---

**DÉLIBÉRATION N° 65**

**2018 DDCT 72 Subventions (63 100 euros) à 9 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH)**

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DDCT 73**  
**Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit de soutenir le conseil citoyen du 14<sup>e</sup> arrondissement, en lien avec l'association CASDAL14 ; la subvention s'élève à 2 000 euros. L'association CASDAL14 héberge l'animatrice accompagnatrice, qui accompagne le conseil citoyen au quotidien. Nous avons la chance d'avoir dans le 14<sup>e</sup> un conseil citoyen dynamique, accompagné par Julia, toujours partante pour de nouveaux projets.

---

## DÉLIBÉRATION N° 66

**2018 DDCT 73** Subventions (20 000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DJS 142**

**Subvention (6 000 euros), au titre de la jeunesse, à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Au titre de la jeunesse, c'est un soutien de 6 000 euros à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (le LOREM), à la pointe sur tout ce qui est « Fablab » ; il s'agit ici de soutenir le « 3D Fablab », à destination des jeunes de l'arrondissement, qui vise un accompagnement à l'apprentissage des technologies numériques (imagerie 3D notamment). Cette association très dynamique est reconnue pour sa spécificité sur ces sujets.

---

## DÉLIBÉRATION N° 67

**2018 DJS 142** Subvention (6 000 euros), au titre de la jeunesse, à l'Association des Loisirs Résidentiels des Mariniers (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAC 212**

**Subventions (905 000 euros) et conventions avec 30 sociétés**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'accorder notre soutien aux établissements cinématographiques qui gèrent à Paris 36 salles de cinéma indépendantes, principalement classées Art et Essai. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, il s'agit de l'Entrepôt.

---

## DÉLIBÉRATION N° 68

2018 DAC 212 Subventions (905 000 euros) et conventions avec 30 sociétés

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération DPSP 1**  
Subventions (264 280 euros) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018

*Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD*

**M. GRUNENWALD**

Comme les années précédentes, ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'activités pendant les vacances d'été, à partir du mois de juin. Deux associations concernent plus spécifiquement le 14<sup>e</sup> arrondissement : « Fil de Soie » et « Florimont ».

---

## DÉLIBÉRATION N° 69

2018 DPSP 1 Subventions (264 280 euros) et conventions à 16 associations et SCIC dans le cadre du dispositif « Ville Vie Vacances » au titre de l'année 2018

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je reviens à l'ordre du jour initial et je donne la parole à Agnès Bertrand.

- **Projet de délibération 2018 DASCO 24**  
Subventions (1 008 409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

L'année 2017 a montré la structuration d'une offre éducative de grande ampleur dans les écoles publiques parisiennes et du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Les TAP sont organisés soit par les animateurs, soit par des prestataires extérieurs dans le cadre d'un marché parisien.

Par ailleurs, un appel à projet est fait auprès d'associations ; il est l'objet de cette délibération. Les critères retenus sont :

- Avoir des activités innovantes dans les maternelles ;
- Avoir des activités construites sur des valeurs de laïcité, de citoyenneté, de vivre ensemble et d'égalité filles-garçons ;
- Travailler en amont avec les directeurs d'école, les équipes enseignantes et périscolaires pour construire ensemble les ateliers et les thématiques.

Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, 14 associations sont concernées par cet appel à projet. Bon nombre d'entre elles sont orientées vers la pratique des langues étrangères. Il existe en effet un projet important dans le 14<sup>e</sup> arrondissement : faire jouer des comptines en langue étrangère aux enfants, pour une ouverture sur l'Europe. Au total, cela concerne une quarantaine de TAP.

#### **M. AZIERE**

Nous sommes depuis le début très réservés et sceptiques sur la pertinence de ces ateliers périscolaires, en particulier en maternelle. Notre groupe déposera un vœu dans ce sens au prochain Conseil de Paris. Nous nous abstenons sur cette délibération ; en effet, de vraies questions sont posées par les rythmes biologiques des tout-petits qui ne semblent pas adaptés à ces ateliers. Les tout petits sont perturbés par les changements de rythmes les mardis et vendredis. Je ne suis pas convaincu par les études qui ont été faites ; en effet, les petits perdent leurs repères stables. Nous sommes très réservés sur la finalité de tout cela.

#### **M. BEGUÉ**

Notre groupe votera en faveur de cette délibération, car nous ne pouvons pas mettre en difficulté les associations. Cependant, demeurent quelques questions, notamment financières ; en effet, cette réforme décidée par l'État a des conséquences pour les collectivités en charge de l'organisation du périscolaire. L'État a financé cette mesure lors de son application, mais aujourd'hui, les contraintes financières imposées aux collectivités peuvent avoir des conséquences sur ces activités. Nous devons être vigilants par rapport aux ateliers bleus, qu'il ne faut pas mettre en concurrence avec les activités périscolaires ; il ne s'agit pas, pour des raisons financières, de diminuer les interventions des ateliers bleus.

En ce qui concerne la filière de l'animation, un renforcement des équipes et de leur rémunération est nécessaire pour les pérenniser. Il faut réfléchir à la mise en place d'un service périscolaire de qualité, et demander pour cela un service public national déconcentré permettant d'avoir des animateurs formés sur le long terme.

#### **Mme BERTRAND**

Je ne vais pas répondre sur la question des enfants de plus en plus fatigués, car je l'ai déjà fait à plusieurs reprises. Je crois me rappeler que l'an dernier la délibération a été votée à l'unanimité.

En réponse à Hervé Bégué, la question de la cohérence entre les TAP et les ateliers bleus est à l'étude. En ce qui concerne les animateurs, un important plan de formation est mis en place depuis deux ans, et en particulier depuis l'an dernier. L'encadrement des enfants est plus important ; ainsi le nombre d'enfants par animateur a été baissé et de plus en plus d'animateurs ont été titularisés.

J'entends la vigilance à apporter, mais je crois que la Ville de Paris répond totalement à ces critères et n'a pas diminué ses budgets en la matière. Ce n'est pas le cas cette année, ni son objectif pour les années à venir.

#### **Mme PETIT**

Je sou mets aux voix cette délibération.

---

## DÉLIBÉRATION N° 70

**2018 DASCO 24** Subventions (1 008 409,19 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour les projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques au titre des Temps d'Activités Périscolaires

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs  
Pour : 23 dont 7 pouvoirs  
Abstentions : 5 dont 1 pouvoir

---

- **Projet de délibération 2018 DASCO 23**  
**Lycées municipaux - subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros)**

*Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

La DASCO 23 concerne les lycées municipaux. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une subvention d'équipement pour le lycée Lucas de Nehou : 12 ordinateurs professionnels, pour une somme de 17 880 euros.

---

## DÉLIBÉRATION N° 71

**2018 DASCO 23** Lycées municipaux - subventions d'équipement (341 873 euros) et subventions pour travaux d'entretien (35 062 euros)

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs  
Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DASCO 8-G**  
**Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires (55 694 euros), subventions (318 333 euros) et subventions pour travaux (463 630 euros)**

*Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote sur cette délibération.

**Mme BERTRAND**

Il s'agit de subventions d'équipement et de réalisation de travaux d'entretien. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, la subvention d'équipement concerne les collèges Giacometti, Daudet et Saint-

Exupéry : chaises, tables, chariots de cuisine, tables de tri de déchets. La subvention pour travaux concerne Giacometti et Saint-Exupéry : faux-plafonds et débarras d'ateliers de menuiserie.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous prendre la parole ?

---

**- Projet de délibération 2018 DEVE 78**  
**Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication**

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

**M. LETISSIER**

Il s'agit d'installations classées pour la protection de l'environnement ; en raison des nuisances éventuelles ou des risques importants de pollution ou d'accident qu'elles présentent, ces installations sont soumises à des réglementations et autorisations. L'une d'entre elles est située aux abords du 14<sup>e</sup> arrondissement, à côté du stade Charléty, au 86-90 boulevard Kellermann. Il s'agit d'un data center exploité par Orange ; un data center est une installation informatique et numérique d'importance comprenant de nombreux serveurs, qui présente des risques d'incendie en raison des fortes chaleurs dégagées. Par ailleurs, c'est très consommateur d'électricité.

Cette installation a obtenu plusieurs autorisations : Sapeurs-pompiers de Paris, Agence Régionale de la Santé, Préfecture de police, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie.

**M. LESAIN**

Merci pour votre présentation, un peu plus claire que l'exposé des motifs où j'ai appris l'existence de cette installation d'Orange.

L'arrêté préfectoral utilise un langage soit très scientifique soit très administratif, ce qui ne permet pas de bien comprendre quels sont les risques sanitaires et technologiques. Je crois comprendre qu'il s'agit de risques d'incendie et de surconsommation d'électricité. Je voudrais savoir si la mairie de Paris s'est interrogée avec Orange sur la pertinence et l'utilité de conserver ce type d'installations dans une ville comme Paris, sachant qu'un data center pourrait être projeté dans des installations bien moins complexes en termes de risque.

**M. LIEBAULT**

Je crois qu'en cas d'installation classée, une enquête publique doit être mise en œuvre. Y en a-t-il une ?

**M. LETISSIER**

En effet, il y a eu une enquête publique.

Le risque est essentiellement un risque de combustion ; c'est principalement par rapport à ce risque que se sont positionnées les différentes entreprises qui ont organisé l'installation.

La municipalité a été saisie sur l'opportunité de délocaliser l'installation hors de Paris ; cela a été examiné en commission. Comme c'est un opérateur privé, je ne sais pas dans quelle mesure la Ville peut poser ses exigences.

**M. LESAIN**

Pouvons-nous nous saisir de l'occasion de cette délibération pour interroger Orange sur la pertinence de conserver ce type d'installation à Paris intra-muros, et sur les avantages que cela représente pour eux par rapport à une autre implantation ?

**Mme PETIT**

Nous pourrions relayer cette question.

Nous devons voter pour prendre acte de la communication de ces installations classées.

---

### DÉLIBÉRATION N° 72

**2018 DEVE 78** Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication

**M. Florentin LETISSIER** rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DPE 11**  
**Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien**

*Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN*

**Mme LEKIN**

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés s'inscrit dans la stratégie « zéro déchet » de la Ville de Paris.

À la différence du tri et du recyclage des déchets, la prévention des déchets comprend toute action permettant de réduire quantitativement les flux de déchets et d'en limiter leur nocivité pour l'homme et l'environnement. Les actions de prévention se situent donc avant l'apparition du déchet ou de sa prise en charge par la collectivité.

Dès 2006, la Ville de Paris a mis en place une politique de prévention des déchets ménagers, avec l'adoption de son premier Plan de Prévention des Déchets. La révision du PLPD, désormais dénommé Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), marque un tournant de la politique publique parisienne de gestion des déchets, dans le sens où la Ville de Paris passe d'un PLPD d'engagement volontaire à un PLPDMA réglementaire obligatoire.

Le nouveau PLPDMA parisien a été adopté au Conseil de Paris de novembre 2017. Il comprend un programme de vingt actions, qui s'articule autour de six axes stratégiques et cible cinq gisements de déchets prioritaires que sont les emballages, les déchets alimentaires, les papiers, journaux et magazines, les textiles, linge, chaussures (TLC) et les déchets occasionnels.

Afin de pouvoir mener à bien les actions de ce programme, la Ville de Paris a sollicité le soutien financier des partenaires institutionnels. Il s'avère que le nouveau PLPDMA ne peut plus faire l'objet d'un soutien spécifique de l'ADEME, comme ce fut le cas pour le précédent PLPD, dans le sens où il s'agit désormais d'un document réglementaire incombant à chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers. Néanmoins, en qualité de lauréate de l'appel à projet national « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2015, la Ville de Paris a souscrit un dispositif de soutien avec l'ADEME, nommé Contrat d'Objectifs Déchets et Économie



Circulaire (CODEC). Ce dispositif de soutien, présenté et adopté par le Conseil de Paris de novembre 2017, intègre un périmètre d'actions plus vaste que celui du PLPDMA et de la prévention des déchets puisqu'il prend en compte l'ensemble des champs de l'économie circulaire, y compris les actions du Plan Économie Circulaire tels que les projets d'Économie Industrielle et Territoriale.

Pour l'année 2018, le montant des actions éligibles au soutien financier du SYCTOM dans le cadre de son plan d'accompagnement s'élève à 223 000 euros HT (correspondant à la réalisation d'une étude sur le potentiel de réemploi des encombrants dans les espaces tri parisiens, à la réalisation d'un baromètre comportemental, ainsi qu'à la refonte des outils de communication du PLPDMA). Sur ce montant, le soutien financier que le SYCTOM accorde est estimé à 75 000 euros HT.

De plus, en complément de ce soutien financier, le SYCTOM apporte un soutien en nature à la Ville de Paris de 820 012 euros TTC.

En conséquence, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer avec le SYCTOM, l'Agence métropolitaine des déchets ménagers, la convention de partenariat relative à notre engagement conjoint en matière de prévention des déchets pour l'année 2018.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 73**

**2018 DPE 11** Convention de partenariat avec le SYCTOM sur ses dispositifs de soutien à la mise en œuvre du PLPDMA parisien

**Mme Sylvie LEKIN** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2018 DVD 41**

**Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'événementiel dans Paris intramuros**

***Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN***

**Mme LEKIN**

Suite à la réforme du statut de Paris et de celle du stationnement, cette délibération vise à encadrer les redevances qui doivent s'appliquer lors d'événements organisés sur notre espace public, sur le domaine viaire, chaussée et linéaire de stationnement compris.

La tarification proposée ne s'applique pas aux tournages, qui s'inscrivent dans le processus classique de paiement à l'horodateur. Par ailleurs, l'occupation du domaine viaire par des associations qui souhaitent animer un quartier ou soutenir une cause sociale ou humanitaire demeure gratuite, à la condition que l'événement organisé soit à but non lucratif, accessible et gratuit. Aussi, les tarifs proposés dans cette délibération, auxquels s'ajoutent les frais de dossier, sont minorés par rapport aux tarifs de stationnement rotatif, afin de maintenir un niveau d'attractivité suffisant pour les organisateurs d'événements. En cohérence avec la tarification du stationnement rotatif, la gratuité sera appliquée les dimanches et jours fériés pour les occupations de la bande de stationnement. Les occupations hors bande de stationnement resteront payantes.

---

## DÉLIBÉRATION N° 74

**2018 DVD 41** Tarification des autorisations d'occupation temporaire de la bande de stationnement et de l'espace public viaire liées à l'événementiel dans Paris intramuros

**Mme Sylvie LEKIN rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DAE 136**  
**Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2 618 euros).**  
**Signature des conventions afférentes à deux indemnités**

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Il s'agit d'une première délibération concernant l'installation des nouveaux kiosques de presse parisiens ; nous serons amenés à en voter d'autres au fil de l'eau.

En accord avec Mediakiosk, la Ville s'engage à indemniser les kiosquiers le temps des travaux d'installation des nouveaux modèles. Cette indemnisation est calculée en prenant en référence le chiffre d'affaire du kiosquier de l'année précédente à la même période.

Cette première délibération concerne le kiosque de la rue Raymond Losserand, situé métro Porte de Vanves ; l'indemnisation du kiosquier, M. MERHI, s'élève à 1 682 euros.

Je vous rappelle que nous avons accueilli sur la place Hélène-et-Victor-Basch le prototype des nouveaux kiosques.

Nous aurons certainement à délibérer à nouveau, en fonction de l'avancement des installations de ces nouveaux kiosques dans notre arrondissement.

**M. LIEBAULT**

Nous nous réjouissons de la mise en place des kiosques. Nous avons eu le plaisir d'accueillir le site pilote des nouveaux kiosques dans le 14<sup>e</sup> sur la place Hélène-et-Victor-Basch. Le premier kiosque officiel a été inauguré hier dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Mon intervention porte sur l'absence dans cette délibération de calendrier des travaux. J'ai eu l'occasion de discuter avec certains kiosquiers ; eux-mêmes ne connaissent pas le calendrier des travaux qu'ils vont subir. Suite à la discussion que nous avons eue avec l'exécutif municipal à ce sujet, j'ai cherché à me renseigner. D'ici juin, quatre kiosques du 14<sup>e</sup> seront concernés par les travaux : le 231 rue Raymond Losserand, qui fait l'objet de cette délibération, en avril, le 106 boulevard Jourdan et le 172 rue Raymond Losserand en mai, le 201 boulevard Brune en juin (deux kiosques sont situés Porte d'Orléans, et deux kiosques rue Raymond Losserand).

Je voudrais profiter de cette délibération pour rappeler que si le projet de kiosques modernes améliore les conditions de travail des kiosquiers, c'est essentiellement l'espace client qui a été élargi ; l'espace vital du kiosquier reste réduit, les problèmes de chauffage subsistent. Rappelons que les kiosquiers sont en moyenne payés au SMIC pour des journées de dix heures de travail ; il s'agit d'une forme d'exploitation des kiosquiers par Decaux.

À Paris, les kiosquiers reçoivent entre 10 et 14 % des ventes ; en Allemagne, c'est 40 %, et en Grande-Bretagne 25 %. Par ailleurs, cela m'a été signalé par les kiosquiers, il y a un défaut de formation. Il est prévu d'y pallier en prévoyant un meilleur accompagnement dans la réception et l'usage des nouveaux kiosques, mais un défaut de formation subsiste, notamment à l'embauche.

Fort heureusement, le syndicat des kiosquiers est actif et a obtenu des améliorations des conditions de travail dans ces nouveaux kiosques.

J'insiste sur ce chiffre de 10 à 14 % des recettes à Paris ; je ne vois pas pourquoi cette différence très importante avec l'Allemagne existe.

Nous voterons pour la délibération. Je vous remercie.

**Mme PETIT**

Merci pour ce rappel du contexte de travail des kiosquiers.

Je vous propose de passer au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 75**

**2018 DAE 136** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (2618 euros). Signature des conventions afférentes à deux indemnités

**Mme Carine PETIT rapporteure**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2018 DEVE 74**  
**Subventions (11 790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières"**

***Rapporteure : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Cet appel à projets a été lancé en début d'année par la Ville de Paris pour regarder s'il était possible de mettre en valeur ce patrimoine de manière différente. Les grands cimetières parisiens, par leur aspect végétal et par l'histoire qu'ils représentent, font partie du patrimoine parisien.

Nous avons discuté de cela lors de notre Conseil ; le cimetière du Montparnasse était concerné par cet appel à projets. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement un seul projet a été déposé, par l'association Florimont, qui s'est inscrite dans une démarche de végétalisation, d'enrichissement de la biodiversité, en proposant de déployer dans le cimetière du Montparnasse, comme dans d'autres parties de l'arrondissement, le projet « Graines d'ici-bas, graines d'au-delà ». La subvention proposée pour l'association Florimont s'élève à 2 000 euros.

L'association Florimont propose également d'organiser deux marches de visite guidée du cimetière du Montparnasse.

**M. AZIERE**

J'étais déjà intervenu sur la première délibération lançant l'appel à propositions pour dire mon scepticisme sur les objectifs de tout cela. Non seulement je reste sceptique mais je trouve un peu

douteux d'insister sur le fait que la qualité première des cimetières soit de maintenir une biodiversité végétale et animale. Je ne crois pas que ce soit leur première qualité. Il me semble que s'il doit y avoir quelque chose qui favorise l'inspiration artistique, c'est plutôt la qualité de l'art funéraire de nos cimetières. Il est vrai que dans le cimetière Montparnasse, beaucoup de choses méritent que l'on s'y arrête. Cela peut être un véritable lieu de promenade.

Je n'ai pas très bien compris ce que la Ville organisait à Montparnasse : j'ai lu qu'une visite aura lieu dans le cimetière sur le thème du cinéma au Montparnasse. Je ne sais pas ce que cela veut dire ; peut-être pourrez-vous m'apporter des éclaircissements.

Si c'est une initiative de la Ville, je suppose qu'elle se reproduira les années suivantes et que ce sera peut-être une façon d'apporter un peu plus de créativité que les balades chantées.

Je note un retour à la raison, avec l'organisation de nombreuses promenades guidées et je conclurai en disant que les cimetières sont des lieux de promenade, d'inspiration et de recueillement ; il me semble donc justifié de les valoriser. Il faut favoriser la créativité ; 11 790 euros pour ce Printemps des Cimetières paraît modeste. Cela aurait pu être l'occasion de fleurir les cimetières, qui, s'ils sont jolis à toutes les saisons, sont particulièrement émouvants au moment de la Toussaint. Il me semble qu'en dehors du culte des morts, nous pourrions avoir quelque chose de beaucoup plus esthétique en fleurissant les cimetières au début du Printemps. C'eût été une deuxième occasion dans l'année de visiter les cimetières et de se recueillir sur les tombes de nos morts ; je trouve qu'il y a à la fois quelque chose qui ressemble à un début d'inspiration et une occasion manquée. J'espère que nous irons les prochaines années vers quelque chose de plus créatif et de plus ajusté à ce que peut être véritablement l'esprit des lieux que sont les cimetières.

**Mme PETIT**

Merci pour votre intervention ; je retiendrai le début d'inspiration. Nous verrons, après le premier bilan, ce qu'il sera possible de faire, mais un entretien est déjà assuré par les jardiniers de la Ville, notamment dans le cimetière du Montparnasse.

**M. AZIERE**

J'oubliais une chose : la délibération indique que ce sera l'occasion de faire la promotion du service public funéraire. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure occasion. Il me semble qu'une information dans le journal municipal suffit.

Si vous avez des précisions sur ce qui va se passer à Montparnasse, cela m'intéresse.

**Mme PETIT**

Oui, nous vous le transmettrons.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 76**

**2018 DEVE 74** Subventions (11 790 euros) à 17 associations dans le cadre de l'appel à projets 2018 relatif au "Printemps des cimetières"

**Mme Carine PETIT** rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

Mme PETIT

Nous avons débattu lors du dernier Conseil d'une délibération qui lançait l'appel à projets urbain Maine-Montparnasse, concernant les 6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements. J'avais présenté plusieurs amendements au nom de la majorité, qui consistaient à préciser des objectifs à poursuivre dans le cadre de cet appel à projet urbain. Nous avons également des « plus » par rapport au périmètre opérationnel (prendre en compte la rue du Commandant Mouchotte) et par rapport au périmètre de réflexion (aller jusqu'à la rue Jean Zay). Cette délibération a fait l'objet d'un débat en Conseil de Paris, à l'issue du troisième jour. Nous étions dans un hémicycle clairsemé, aussi avons-nous pu débattre très franchement. Les amendements demandés par le groupe communiste et le groupe UDI-Modem ont été intégrés à la délibération lors du vote du Conseil de Paris. Il s'agit maintenant de les intégrer à l'exposé des motifs, pour que tout soit bien complet. On me dit que c'est l'inverse... l'essentiel est qu'après ce vote et celui du Conseil de Paris, tout soit carré. Nous étions plutôt en convergence sur l'esprit de ces amendements ; nous sommes en train de caler une date de réunion publique qui devrait avoir lieu avec les trois arrondissements entre mi-mai et début juin, concernant cet appel à projets.

M. AZIERE

Vous avez tout dit ; il y a des moments où nous pouvons travailler en commun. L'opposition peut être constructive et la majorité réceptive. Je me réjouis que tous les problèmes de logistique, que j'avais soulignés comme étant sous-estimés, aient pu être intégrés dans les motifs de la délibération.

M. LESAIN

Je me réjouis que dans le texte adopté par le Conseil de Paris figure un point que nous avons soulevé lors de dernière séance : que la question de la réduction de la place de la circulation automobile soit faite « *en étudiant notamment les conditions de fermeture du tunnel routier du Maine* » et non pas en fermant le tunnel comme cela figurait dans l'exposé des motifs précédents. Avant toute prise de décision, il faudra réaliser des études préalables extrêmement construites ; nous vous incitons à les lancer au plus vite.

Mme PETIT

Tout à fait.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 77

2018 2018 DU 132 Maine-Montparnasse (6<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>)- Rectification des objectifs poursuivis

Mme Carine PETIT rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 dont 8 pouvoirs

---

## Vœux

**Mme PETIT**

Nous allons maintenant aborder les projets de vœux déposés par les différents groupes du Conseil. Je vais rapidement présenter un premier vœu.

**M. LESAIN**

J'interviens pour vous indiquer que les vœux présentés sont très politiques et relaient les opinions de la majorité municipale, opinions qui ne sont pas les nôtres. Un seul vœu concerne le 14<sup>e</sup> arrondissement ; le texte du vœu avoue lui-même que le dernier vœu voté sur le même sujet n'avait eu aucune suite. Nous vous laissons donc en débattre.

**Mme PETIT**

Je ne suis pas sûre que la question des migrants et des réfugiés ne concerne pas le 14<sup>e</sup> arrondissement. Et le service public de La Poste ? Il ne vous intéresse pas ? ; il aurait été bon d'avoir l'unanimité des groupes du Conseil.

Bonne soirée et bonnes vacances.

*Les membres des groupes de l'opposition quittent la salle du Conseil.*

**V14 2018 14 Vœu déposé par Carine Petit, Cédric Grunenwald, Florentin Letissier, Catherine Chevalier et les élu·e·s de la majorité municipale relatif à l'accueil des migrant·e·s et réfugié·e·s**

**Mme PETIT**

Nous avons souhaité déposer un vœu au nom de la majorité municipale sur les conditions actuelles d'accueil des migrants et des réfugiés dans notre pays, particulièrement à Paris. Les personnes amenées à quitter leur pays affluent de manière majoritaire vers la capitale. Vous n'êtes pas sans connaître les conditions dramatiques dans lesquelles sont installées plus de 2 000 personnes dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, au bord du canal. On pourrait apprendre des décès quotidiens de personnes en raison de ces conditions indignes. La Maire de Paris et les élus parisiens (hormis les élus de l'opposition, visiblement) interpellent tous les jours le gouvernement sur la prise de responsabilité à la hauteur des enjeux de ce sujet ; depuis plus de deux ans, la Ville fait le travail avec les associations. Des centres d'accueil ont été ouverts sans réelle coopération de la part de l'Etat. C'est la Maire de Paris qui avait décidé d'acter les choses et de les faire avancer. Le sujet n'est pas réglé aujourd'hui ; la Maire de Paris a écrit il y a plusieurs mois au ministre de l'Intérieur, au Premier Ministre et au Président de la République pour les alerter sur cette question, et leur dire que ce n'était pas aux seules collectivités locales de prendre en charge la totalité de ces personnes migrantes ou réfugiées. Aucune réponse ni accusé de réception au courrier de la Maire n'ont été reçus.

Le maire de Grande-Synthe, commune du Nord de la France particulièrement impactée par l'afflux massif de personnes cherchant à rejoindre la Grande-Bretagne, a dû organiser lui-même des conditions d'accueil un peu plus digne, dans des conditions qui tendent à s'approcher du respect des droits de l'homme. Un rassemblement a eu lieu il y a quelques semaines dans cette commune pour faire un appel aux collectivités locales qui souhaitent se déclarer solidaires et coopérer entre elles sur cette question des migrants, et appeler à l'action les pouvoirs publics. Vous l'aurez remarqué, le gouvernement ne parle jamais de ces questions dans les médias.

Le 14<sup>e</sup> arrondissement a souhaité se déclarer en accord avec la commune de Grande-Synthe et en profiter pour interpeller à nouveau le gouvernement sur ses responsabilités.

J'ajoute que depuis quelques semaines, sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, l'association Aurore s'est vue confier la gestion d'un centre d'accueil de jour pour des personnes en transit, qui sont ensuite orientées vers des solutions d'hébergement en dehors de Paris.

Si vous n'avez pas d'interventions, je vous propose de passer au vote.

---

### DÉLIBÉRATION N° 78

**V14 2018 14 Vœu déposé par Carine Petit, Cédric Grunenwald, Florentin Letissier, Catherine Chevalier et les élu·e·s de la majorité municipale relatif à l'accueil des migrant·e·s et réfugié·e·s**

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 7 pouvoirs

---

**V14 2018 15 Vœu déposé par Carine Petit, Catherine Chevalier, Cédric Grunenwald, Florentin Letissier et l'ensemble des élu.e.s de la majorité, relatif à la fermeture des bureaux de poste Porte d'Orléans & Montsouris et à l'externalisation des services postaux du bureau de poste Plaisance**

**Mme PETIT**

Il y a une demande de parole du public.

**Mme CHEVALIER**

Considérant le vœu du Conseil de Paris relatif au développement du service public postal à Paris adopté en décembre 2016 ;

Considérant le vœu adopté en Conseil d'Arrondissement du 14<sup>e</sup> le 13 mars 2017, concernant le bureau de poste Plaisance, demandant le maintien d'un service postal de plein exercice, particulièrement dans les quartiers politique de la ville, sans transfert de service courrier et colis à des partenaires privé ;

Considérant que La Poste bénéficie d'un abattement de taxes locales pour les bureaux situés en Quartier Politique de la Ville (QPV), et que cet abattement abonde les fonds de péréquation postale ;

Considérant que les « poste-relais » situés dans les QVP sont obligatoirement rémunérés par ce fond de péréquation ;

Considérant que le maillage postal 2016, pour Paris, fait état de développement des « postes relais » essentiellement en partenariat avec l'enseigne Franprix, qui n'a aucune vocation de service public, et ne remplissent pas un service satisfaisant, comme l'attestent les mobilisations d'usagers dans notre arrondissement, mécontents du service proposé ;

Considérant que l'accès au service public est un droit pour toutes et tous et partout, qu'il est un instrument de principe d'égalité de traitement pour tous et de confidentialité ;

Considérant le schéma immobilier de la Poste prévoyant la fermeture de sites locaux, notamment à Paris, souvent suite à des travaux effectués dans les locaux ;

Considérant que le bureau de poste de la Porte d'Orléans, 1 place du 25 août 1944, actuellement fermé pour travaux, est situé dans un carrefour important d'échange, piétons, métro et lignes de bus et au cœur d'un quartier en mutation avec un afflux important de nouvelle population ;

Que sa réouverture est prévue en tant que simple agence bancaire (le dossier a été validé par « Le groupe La Poste ») sans guichets, avec la seule possibilité de déposer le courrier au rez-de-chaussée ;

Considérant que le bureau de Poste Montsouris est également fermé pour travaux depuis le 29 mars et ce jusqu'au 14 juin, et que, à sa réouverture (le dossier a été validé par « Le groupe La Poste ») ce

bureau n'aura plus de guichets et ne sera qu'une agence bancaire avec un seul guichet d'affranchissement pour les professionnels :

Considérant les dysfonctionnements croissants entraînant un mécontentement des usagers ;

Le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> émet le vœu :

- Que La Poste maintienne un service postal de plein exercice (bancaire et courrier) de proximité et de qualité Porte d'Orléans et à Montsouris ;
- Que le bureau de poste Plaisance redevienne un bureau de plein exercice, bancaire et courrier, de proximité et de qualité ;
- Que la Mairie de Paris relaie la demande des habitants et du Conseil d'arrondissement auprès de la direction du groupe La Poste.

**Mme PETIT**

Merci Catherine, qui êtes à l'initiative de ce vœu.

**Mr Georges GONON-GUILLERMAS**

Bonsoir Madame la Maire. J'interviens au nom du comité de défense de La Poste Raymond Losserand. Vous avez été nombreux à nous soutenir et à être présents à nos côtés. Nous avons obtenu 1 200 signatures. Nous avons envoyé un courrier au mois de septembre à la direction Paris Sud de La Poste, mais n'avons eu aucune réponse. Entre-temps, une assemblée s'est créée entre tous les collectifs d'usagers dans les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 14<sup>e</sup> arrondissements, ainsi qu'avec les délégués CGT et FO de La Poste. Nous nous réunissons régulièrement et nous nous informons mutuellement ; nous avons également organisé une manifestation commune devant l'Hôtel de Ville au mois de janvier et avons adressé un courrier à la Maire, auquel nous n'avons eu aucune réponse.

J'ai eu l'occasion d'assister en septembre à la plénière du conseil de quartier Montsouris-Dareau. La Poste était là afin de présenter les travaux du bureau Montsouris ; à aucun moment ils n'ont évoqué la fermeture de leurs services. Les travaux qui devaient être effectués visaient seulement à moderniser et améliorer les locaux. Une fois encore, La Poste a outrageusement menti sur ses intentions. Il est donc très bien que ces questions soient à nouveau présentées sous forme de vœu. Un vœu a été à nouveau voté dans le 10<sup>e</sup>. Ni celui qui a été voté dans le 19<sup>e</sup> ni les 5 000 signatures de la pétition n'ont malheureusement empêché la fermeture du bureau de poste Saint-Fargeau. Il est très important d'insister, car ce service public est nécessaire à toutes et à tous, partout, dans la France entière. À l'horizon 2020, Paris ne comptera plus que 100 bureaux de poste. Sur les 17 000 points qui existaient en France, seuls 9 000 restent des bureaux de poste ; ils ne seront plus que 4 000 à l'horizon 2020. Le service public est complètement supprimé.

**Mme PETIT**

Merci pour cette intervention. Catherine est chargée de trouver un mode d'action afin que les élus de la majorité se réunissent sur place (nous voulions le proposer aux élus de l'opposition, mais ils sont partis). Nous allons relayer le vœu voté en Conseil d'arrondissement, et nous informerons la direction de la Poste que nous appelons à manifester. Nous distribuerons un courrier dans les boîtes aux lettres du quartier, précisant un rendez-vous pour manifester. Nous renouvellerons ces manifestations jusqu'à obtenir avec un retour de La Poste.

**Mr Georges GONON-GUILLERMAS**

Si quelques-uns veulent avoir copie des courriers que nous avons écrits, j'en ai quelques exemplaires à disposition.

**Mme PETIT**

Je soumets ce vœu aux voix.

---



## DÉLIBÉRATION N° 79

**V14 2018 15** Vœu déposé par Carine Petit, Catherine Chevalier, Cédric Grunenwald, Florentin Letissier et l'ensemble des élu.e.s de la majorité, relatif à la fermeture des bureaux de poste Porte d'Orléans & Montsouris et à l'externalisation des services postaux du bureau de poste Plaisance

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 dont 7 pouvoirs

---

**V14 2018 16** Vœu proposé par les élu.e.s PCF et EELV pour la défense d'un service public ferroviaire de qualité et au maintien du maillage secondaire et des petites lignes de la SNCF

**Mme CHEVALIER**

Nous restons dans le service public.

Considérant le statut spécifique de la SNCF comme structure réalisant une activité d'intérêt général ;

Considérant que depuis 2006 et l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire, celui-ci ne représente plus que 10 % de la part modale des marchandises transportées, soit une part modale dramatiquement divisée par 3 ;

Considérant le rapport Spinetta remis au Premier ministre dans le cadre du projet de loi sur « l'avenir du transport ferroviaire Français » qui recommandait, entre autre, la fermeture des petites lignes non rentables en zones urbaines et péri-urbaines ;

Considérant que derrière cette réforme, c'est la question du maintien d'un service public du rail, que des générations de Français ont financé depuis 1936, dont il est question ;

Considérant le nécessaire investissement de l'État pour développer et entretenir notre service public de transport, les petites lignes participant au maillage du territoire et au développement économique des communes sur le territoire ;

Considérant que par cette réforme, le désengagement massif de l'État en matière de service public ferroviaire serait entériné ;

Considérant l'engagement volontaire et déterminé de la Ville de Paris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant le plan climat de la Ville de Paris précisant que « *le train représente une alternative bien moins émettrice de gaz à effet de serre que l'avion pour les courtes et moyennes distance* » ;

Considérant qu'une grande majorité de Parisiens et de Parisiennes utilise les trains pour travailler ou pour leurs loisirs ;

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement,

- Affirme que l'État doit continuer d'investir pour nos infrastructures de transport collectif pour s'assurer du maintien du maillage actuel du réseau ferré dont la SNCF est responsable, lignes dites secondaires et petites lignes ;
- Réaffirme qu'un service public ne peut pas se définir en fonction de sa rentabilité mais d'abord selon le besoin des populations ;
- Se prononce pour la tenue d'un débat public et parlementaire sur l'avenir du transport ferroviaire ;
- Est solidaire des agents de la SNCF qui demandent l'ouverture de négociations et défendent la qualité du service public.

## M. LETISSIER

Pourquoi est-ce important de voter ce vœu ? Pour plusieurs raisons, c'est pourquoi nous avons voulu nous y associer. La première raison est que nous avons dans le 14<sup>e</sup> une gare très importante, la gare Montparnasse. D'aucuns diront que le périmètre principal de la gare Montparnasse ne se situe pas dans le 14<sup>e</sup> mais dans le 15<sup>e</sup> ; je fais cependant remarquer qu'une entrée de cette gare se situe dans le 14<sup>e</sup>. Par ailleurs, de nombreux cheminots habitent notre arrondissement. Enfin, de nombreux usagers de notre arrondissement empruntent non seulement les lignes nationales mais également les réseaux régionaux.

Si nous ne posons pas, en tant que collectivité locale, un acte politique sur cette question, ce serait une erreur, dans la mesure où cette réforme va fragiliser le transport ferroviaire dans notre pays, et donc en Ile-de-France, et va pénaliser les usagers habitants de notre arrondissement. Nous savons très bien la place qu'occupent les transports dans leur quotidien, et le temps de trajet qu'ils représentent. Il est de notre responsabilité d'élus locaux d'interpeller et de poser des actes, y compris symboliques, sur cette question. Cela permet d'affirmer à nouveau le fait qu'il faut arrêter de dépenser de l'argent public uniquement pour les lignes à grande vitesse, mais qu'il faut aussi défendre les trains du quotidien, les trains régionaux, dont les infrastructures sont aujourd'hui en mauvais état. Si cette réforme passe, beaucoup d'autres suivront, et auront comme impact de détricoter progressivement le service public.

Pour toutes ces raisons, il est important que notre Conseil d'arrondissement pose cet acte symbolique.

## M. GRUNENWALD

Je laisserai aux groupes la liberté de vote ; à titre personnel, je ne prendrai pas part à ce vote.

## Mme PETIT

C'est à titre personnel que je voterai pour ce projet de vœu, pour toutes les raisons rappelées par Catherine et par Florentin.

On a beaucoup parlé des bus Macron ; quand on arrête le service du rail, quand on ferme certaines lignes, quand on fait en sorte que de petites lignes ferroviaires ne soient plus attractives et que l'on développe en parallèle un transport soi-disant alternatif par car, on voit, par exemple, que la Porte d'Orléans n'est plus la même. Les arrêts de départ ou d'arrivées de ces bus de compagnies privées sont situés Porte d'Orléans, de manière totalement anarchique, sans aucune autorisation ni régulation de l'utilisation de l'espace public.

En effet, énormément d'agents de la SNCF habitent le 14<sup>e</sup> arrondissement, disposant de logements sociaux qui relèvent du contingent du bailleur employeur de la SNCF (ICF La Sablière), ces logements étant situés le long des voies ferrées.

Ce vœu demande un débat public qui pose la question de l'intérêt général d'un service public ferroviaire dans notre pays.

Passons au vote.

---

### DÉLIBÉRATION N° 80

**V14 2018 16** Vœu proposé par les élu.e.s PCF et EELV pour la défense d'un service public ferroviaire de qualité et au maintien du maillage secondaire et des petites lignes de la SNCF

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à la majorité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs

Pour : 20 dont 7 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 3 (Mme BERTRAND, M ANTONELLI, M GRUNENWALD)

---

## V14 2018 17 Vœu du groupe écologiste relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants à Paris

### M. LETISSIER

Je ne vais pas lire tous les considérants mais partir de quelques constats. Le premier est que de nombreuses personnes sont aujourd'hui sans abri à Paris, ce qui est inacceptable. La Nuit de la Solidarité, qui a eu lieu il y a quelques semaines, a permis de faire une estimation : la fourchette haute recense au moins 5 000 personnes à la rue.

Par ailleurs, l'INSEE recense 310 000 logements vacants dans l'unité urbaine de Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'APUR a fait une étude sur les surfaces de bureaux de plus de 1 000 m<sup>2</sup> : en 2016, 217 immeubles de bureaux étaient vacants à Paris, ce qui représente une surface totale d'un peu plus de 800 000 m<sup>2</sup>. Il existe également des surfaces de bureaux de moins de 1 000 m<sup>2</sup> vacantes ou inoccupées, dont la surface totale devrait également être estimée.

Il est possible de réquisitionner des bâtiments et des équipements ; c'est inscrit dans la loi depuis longtemps. Il est donc nécessaire de recenser le plus précisément possible les surfaces des bâtiments vacants dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et à Paris, afin de mener une politique volontariste de réquisition des surfaces, pour qu'enfin, plus personne ne soit à la rue.

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :

- Que la Maire de Paris, en lien avec l'administration parisienne et régionale, saisisse les services de l'État pour parvenir à établir d'ici à la fin de l'année un état des lieux le plus précis possible du nombre, du statut, et de la localisation des logements, bureaux ou bâtiments publics vacants à Paris ;
- Que ce recensement puisse donner lieu à l'affectation rapide d'un certain nombre de ces surfaces vacantes au logement de ménages ou de personnes sans abri, dans le cadre d'une mobilisation conjointe des services de l'État et des collectivités locales pour trouver les montages juridiques et les solutions financières adaptées.

### M. LIEBAULT

Ce débat ne porte pas sur la réquisition mais sur le recensement. Il est vrai que des chiffres variables ont été donnés sur cette question. En 1999, il était question de 138 000 logements vacants à Paris. Vingt ans plus tard, ce chiffre est celui indiqué par Florentin Letissier. Il faut savoir que l'INSEE opère ces recensements « au doigt mouillé », et que cela reste assez flou. D'après le Haut comité au logement des personnes défavorisées, le nombre réel de logements vacants s'établirait autour de 50 000-60 000. Un recensement peut être demandé, mais quelle méthode utiliser ? Il est possible de recenser les compteurs EDF hors service, mais ce n'est pas très exact. La meilleure méthode serait de faire un croisement entre la taxe d'habitation et la taxe foncière ; ce serait un moyen très simple et très fiable d'estimer le nombre de logements vacants à Paris ; cependant, les services des impôts refusent de fournir ce fichier, qui serait pourtant l'occasion de réaliser ce recensement de manière très précise, et de distinguer les logements vacants des résidences secondaires, ces dernières entraînant un paiement de la taxe d'habitation, a contrario des logements vacants.

Je ne vais pas le faire mais j'aurais aimé présenter un amendement à ce vœu, visant à demander ce croisement entre taxes d'habitation et taxes foncières.

---

### DÉLIBÉRATION N° 81

V14 2018 17 Vœu du groupe écologiste relatif au recensement des logements, bureaux et équipements publics vacants à Paris

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité

Votants : 23 dont 7 pouvoirs  
Pour : 23 dont 7 pouvoirs

---

#### **V14 2018 18 Vœu des élus PCF concernant les expulsions en fin de trêve hivernale**

##### **M. LIEBAULT**

Considérant qu'à fin de la trêve hivernale, des dizaines de milliers de personnes, hommes, femmes, enfants, risquent de subir l'expulsion de leur logement. Suspendues depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les procédures d'expulsion, dont celles pour impayés de loyer vont reprendre leur cours. (Je discutais avec le directeur du CASVP qui m'indiquait que les impayés de loyer étaient en augmentation très forte dans l'arrondissement d'année en année ; il existe d'autres motifs d'expulsion, tels les congés pour vente ou pour reprise) ;

Considérant que le maintien dans un logement est une préoccupation majeure pour tous les ménages modestes dans notre pays. En effet 76 % des ménages locataires bénéficiaires des APL ont des revenus inférieurs au SMIC, et subissent de plein fouet la baisse des APL ;

Considérant que les familles concernées vivent un décrochage croissant entre leurs dépenses de logement et les aides dont elles bénéficient. Enfin, des milliers de sans-abris, du fait d'une gestion des hébergements d'urgence « au thermomètre », vont une fois de plus se retrouver à la rue en raison des fermetures des centres provisoires ;

Considérant que l'accès à une citoyenneté effective doit être un combat permanent, pour que soit appliqué le droit fondamental à un habitat digne pour chacun ;

Sur proposition des élus PCF, le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> demande qu'aucune expulsion de logement ou de lieu de vie ne puisse être exécutée sans qu'un examen de la situation (diagnostic social) soit fait et sans qu'une solution de relogement adaptée soit examinée par la préfecture de Paris Île-de-France.

Aujourd'hui, seule la circulaire Valls-Duflot de 2012 protège en théorie les prioritaires DALO contre les expulsions. Nous demandons d'aller plus loin et qu'en cas d'absence de solution de relogement, toute situation puisse bénéficier d'un examen afin d'échapper à l'expulsion.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 82**

**V14 2018 18 Vœu des élus PCF concernant les expulsions en fin de trêve hivernale**

**Article unique : après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité**

**Votants : 23 dont 7 pouvoirs  
Pour : 23 dont 7 pouvoirs**

---

##### **Mme PETIT**

Je vous rappelle que le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 22 mai à 20h00 ; il sera précédé d'un CICA, qui portera sur la place des seniors dans notre arrondissement.

Pour terminer, je vous informe que la meilleure baguette de Paris a été attribuée à un boulanger du 14<sup>e</sup> arrondissement, située boulevard Raspail.

**La séance est levée à 21h23.**